ZOOM 28

Automne 2017—n°67

L'association des paralysés de France en Eure-et-Loir

Sommaire

Edito - P.1
Actualités nationales - P.2
Projet associatif APF - P.3
En Avant Handi Don - P.4
Nos RDV HandiDon - P.5
Accessibilité - P.6
Focus : Se déplacer - P.7
Quoi de neuf à l'APF? -P.8
Quoi de neuf à la délégation ? - P.8
Retour sur les sorties et événements - P.10
Les activités à venir - P.12

Délégation Départementale
26 rue Vincent Chevard
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 28 61 43

Courriel :
dd.28@apf.asso.fr
Blog : apf28.fr
Facebook : APF d'Eure-et-Loir

Ouvert du lundi au vendredi
9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

ISSN : 1281-8321

Comité de rédaction :
Vincent SIMON
Fabienne BERGEONNEAU
Morgane LEGRAND
Sonia BARBIER
Annie VUONG
Michèle LUBERT
Serge RUMEAU
Charlène LAPORTE

Directrice de la publication :
Léa ACHAUD

Édito

Récemment, le président de la République nous a annoncé que la politique du handicap constitue la priorité du quinquennat afin d'améliorer la vie quotidienne des personnes avec handicap. Les associations, comme la nôtre, sont d'un naturel méfiant ; avec l'expérience du passé, elles jugent sur les actes concrets plutôt que sur les promesses de campagne électorale et les déclarations à grand renfort de communication. Force est de constater que depuis la rentrée, les annonces distillées et confirmées le 20/09 dernier dans le cadre de la réunion du C.I.H (Conseil Interministériel du Handicap) par le gouvernement ne correspondent pas à l'objectif annoncé et laisse amère une grande partie des personnes en situation de handicap.

Dans ce zoom, nous vous expliquons comment l'AAH, par exemple qui devait augmenter de 90€ pour l'ensemble des bénéficiaires ne le sera totalement que dans 24 mois et seulement pour une partie d'entre eux (pour ceux vivant avec un conjoint gagnant trop bien sa vie !!! – avec un salaire mensuel > 1000€, **la revalorisation ne sera que partielle et inexistante** pour ceux touchant plus de 1125€). *La dépendance financière des allocataires à l'égard de leur conjoint est déjà inacceptable et le gouvernement la renforce !* Sans compter sur **la baisse des compléments AAH** pour d'autres (suppression du « Complément Ressources ») amputera sérieusement voire annihilera totalement l'augmentation prévue de l'AAH (même si cela n'impacterait que les nouveaux bénéficiaires dans un premier temps). *Le gouvernement reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre.*

A cela s'ajoute d'autres mesures beaucoup moins médiatisées qui vont altérer les revenus de certains : **augmentation de la CSG** pour les personnes ayant une pension d'invalidité ou pour votre aidant familial, **baisse significative annoncée des APL**, diminution des emplois aidés, **suppression de la prime d'activité** pour les titulaires d'une pension d'invalidité travaillant qui ne bénéficieront donc pas en sus de la revalorisation de 80€ cette prime qui est prévue pour les autres travailleurs. Ces mesures s'ajoutent encore à **la suppression de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) au 01/01/2017**, décidé par le précédent gouvernement - attribuée aux personnes ayant épuisé leurs droits au chômage sous conditions d'activité antérieure - pour ceux ayant l'AAH. Les acquis obtenus depuis plus de 20 ans (parfois de haute lutte) pour le bien-être des personnes en situation de handicap sont grignotés petit à petit au fil du temps ayant pour conséquence que beaucoup de PSH resteront en dessous du seuil de pauvreté (1015€ pour une personne seule en 2015).

Lors de C.I.H, **de nombreux sujets brillent par leur absence comme la compensation (**un thème pourtant majeur pour les personnes en situation de handicap) **et les pensions d'invalidité.** Rien par exemple sur le fonds de compensation départemental et sur la prestation de compensation du handicap (PCH) dont les insuffisances se révèlent pourtant criantes (restes à charge importants, etc…)
Tout ceci est de mauvaise augure pour la suite, le pire n'est peut-être pas derrière nous. Soyons vigilants et s'il le faut, soyons prêts et réactifs à défendre nos droits fondamentaux dans la rue s'il le faut !!!
Que ces mauvaises nouvelles ne vous empêchent pas d'aborder la période des fêtes de façon positive en participant par exemple aux nombreuses activités et sorties prévues au sein de notre délégation d'ici la fin d'année et notamment à notre repas de Noël.

Vincent SIMON

ZOOM 28

Actualités nationales

« Allocation adulte handicapé, pensions d'invalidité : Non au recul des droits, non à l'aggravation de la précarité ! »

En septembre, le gouvernement a annoncé une revalorisation de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) en deux étapes : **860 € le 1er novembre 2018 et 900 € le 1er novembre 2019**. Cependant, le gouvernement a également prévu des mesures qui ont pour effet **de réduire ou neutraliser l'impact de cette revalorisation**. Ces mesures concernent près de 300 000 bénéficiaires de l'AAH, soit près d'un tiers des bénéficiaires, qui sont exclus de fait de la revalorisation de 90 €/ mois : Une partie des des allocataires de l'AAH vivant en couple et les bénéficiaires du complément ressources.
Concernant les personnes vivant en couple (soit ¼ des allocataires), le montant de l'AAH dépend des ressources du foyer et non pas uniquement de la personne handicapée. Il a été décidé de geler le plafond de ressources du foyer ouvrant droit à l'allocation qui aura des conséquences différentes selon **le revenu net imposable du conjoint** (cf. tableau de simulation ci-dessous) :

Montant de vos ressources	Montant des ressources nettes de votre partenaire	Montant actuel de votre AAH	Montant de votre AAH au 01/11/2018	Montant de votre AAH au 01/11/2019
0	Au plus 1000 €	810,72 €	860,00 €	900,00 €
0	1 057 €	810,72 €	860,00 €	860,40 €
0	1 090 €	810,72 €	836,64 €	836,64 €
0	1 126 €	810,72 €	810,72 €	810,72 €
0	1 200 €	757,44 €	757,44 €	757,44 €
0	1 500 €	541,44 €	541,44 €	541,44 €
0	1 800 €	325,44 €	325,44 €	325,44 €
0	2 000 €	181,44 €	181,44 €	181,44 €
0	Plus de 2252 €	0,00	0,00	0,00

S'il est supérieur à 1 125 € par mois, le montant de l'AAH restera inchangé (l'allocataire ne bénéficiera pas de la revalorisation).
S'il est compris entre 1000 € et 1125 €, l'allocataire ne bénéficiera que partiellement de la revalorisation.
S'il est inférieur à 1 000 €, l'allocataire bénéficiera totalement de la revalorisation.

Attention, ces simulations sont valables pour un couple sans enfant sans autres ressources que le salaire du conjoint

Par ailleurs, par souci de "simplification", le gouvernement envisage de fusionner les deux compléments à l'AAH : La majoration vie autonome (+104,77 € pour les bénéficiaires de l'AAH à taux plein qui vivent dans un logement indépendant et perçoivent une APL) et le complément ressources (+ 179,31 € pour les bénéficiaires de l'AAH à taux plein qui ont une capacité de travail inférieure à 5%, soit 65000 personnes concernées).
Le gouvernement a confirmé que le complément des ressources (qui avait pour objectif de compenser l'absence durable de revenus d'activité si vous étiez dans l'incapacité de travailler) serait supprimé au plus tôt début 2019.

Pour les personnes qui avaient le droit à ce complément, 2 cas de figures :

- vous répondez aux critères d'éligibilité du complément « majoration pour la vie autonome » (ex : vous touchez l'APL), alors vous aurez droit à 104,77 €/mois au lieu de 179,31€ auparavant – avec la revalorisation prévisionnelle de l'AAH de 90€, vous ne bénéficierez que d'une **revalorisation effective de ressources de 15€/mois** (-179,31+104,77+90)
- vous ne répondez pas aux critères d'éligibilité du complément « majoration pour la vie autonome » (ex : vous ne touchez pas l'APL), alors vous n'aurez plus droit à un complément AAH – avec la revalorisation prévisionnelle de l'AAH de 90€, vous aurez une **perte effective de ressources de 89€/mois** (-179,41+90).

Le gouvernement précise que « *Les droits des bénéficiaires actuels seront maintenus.* » Mais que se passera-t-il lors de l'arrivée à échéance de leurs droits (le complément est attribué pour un certain nombre d'années, en même temps que l'AAH) ? Pas de réponse, pour le moment.
Les nouveaux bénéficiaires de l'AAH qui ne toucheraient pas d'APL, qui seraient propriétaires de leur logement ou qui seraient logés à titre gratuit (chez leurs parents par exemple) seront exclus de ce complément de ressources alors qu'auparavant ils pouvaient prétendre à toucher le « complément de ressources »
Cela veut dire que cette décision fait disparaître la garantie de ressources des personnes handicapées (composée de l'AAH et du complément de ressources) l'un des acquis créé par la loi "handicap" du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Onze associations, dont l'APF, viennent de lancer une pétition demandant au gouvernement de supprimer les mesures qui vont impacter les ressources des personnes handicapées.

ZOOM 28

Actualités nationales -suite-

Nous vous invitons à la signer sans plus attendre sur change.org
Lien pétition : https://www.change.org/p/handicap-maladie-stop-precarite

Autres Griefs envers les décisions du gouvernement :

→ Le gouvernement prévoit qu'à compter du 1er janvier 2018, la prime d'activité pour les salariés bénéficiant d'une pension d'invalidité sera supprimée soit une perte moyenne de pouvoir d'achat de 158 € / mois.

→Les pensionnés d'invalidité (pension qui n'ont été revalorisées que de 1 % en quatre ans) et les aidants percevant le dédommagement PCH sont actuellement assujettis à la CSG. Ces derniers seront impactés de plein fouet par son augmentation, sans qu'aucune compensation n'ait été prévue.

L'information à savoir : Abattement spécial handicap pour la taxe d'habitation

Certains d'entre nous peuvent bénéficier d'un abattement de la taxe d'habitation sous certaines conditions :

→ Vous êtes titulaire de Allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
→ Vous êtes titulaire de Allocation aux adultes handicapés mentionnée à l'article L. 821-1du code de la sécurité sociale ;
→ Vous êtes atteint d'une infirmité ou d'une invalidité vous empêchant de subvenir par votre travail aux nécessités de l'existence
→ Vous êtes titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
→ Vous occupez votre habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui remplissent les conditions citées aux paragraphes I à 4.

Les personnes hébergées ne doivent pas nécessairement appartenir à votre foyer fiscal.
Il suffit que votre résidence principale constitue également leur résidence principale.

Vous devez remplir le formulaire Cerfa n° 13573*01 et l'envoyer avant le 1er janvier de l'année pour laquelle vous avez droit à cet abattement au centre des finances publiques de votre résidence principale

Cet abattement n'est applicable qu'en cas de vote par les collectivités (car en effet toutes les communes ne l'appliquent pas). Renseignez vous au préalable à votre centre des impôts.

Notice explicative : N°51215

Conception du nouveau projet associatif APF 2018-2023

Le projet associatif de l'APF est une démarche pour " mettre en mouvement " tous les acteurs de l'association (adhérents, bénévoles, usagers, salariés, partenaires et donateurs) sur les cinq années à venir.

Concrètement, le projet associatif de l'APF c'est :

→ Une vision politique partagée portée par des fondamentaux, une référence et un cadre commun.

→ Un projet politique de transformation de la société pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap.

→ Un projet de mobilisation de tous les acteurs de l'APF pour donner du sens à l'action.

→ Un projet lisible par l'extérieur pour renforcer les liens de l'APF avec la société civile.

ZOOM 28

Afin de soutenir et mener cette démarche, des ambassadeurs ont été désignés dans chaque région de France pour être passeurs, facilitateurs, garants et accompagnateurs. Ces ambassadeurs peuvent s'appuyer sur des relais dans leur région pour mener à bien leur mission.

Outils : Afin de faciliter cette concertation et la compréhension de tous de la démarche, des outils sont mis à disposition, accessibles par le biais d'une plateforme collaborative : **http://congres2018.apf.asso.fr**

Calendrier :

Le calendrier de la concertation et co-construction est le suivant :

1er Octobre au 22 Décembre 2017 : 1ère concertation des adhérents autour d'un support de débat comportant des axes de réflexion.

Fin Décembre à Mi-Janvier 2018 : Retour sur la concertation et écriture de la 1ère mouture du projet associatif.

Février à Mars 2018 : 2ème mouture du projet associatif.

Juin 2018 : Présentation du projet associatif lors du congrès de Montpellier du 21 au 23 juin pour soumission au vote des adhérents.

Concertation et réunions projet associatif déjà programmées en Région Centre Val de Loire :

- ◊ 15 novembre : Vendôme (41)
- ◊ 16 novembre : Bourges (18)
- ◊ 17 novembre : Châteauroux (36)
- ◊ 21 novembre : Tours (37)
- ◊ 22 novembre : Châteauneuf sur Cher (18)
- ◊ 28 novembre : Le Blanc (36)
- ◊ 11 décembre : Chartres (28)
- ◊ 13 décembre : Orléans (45)

En avant HandiDon !

HandiDon est désormais une opération bien connu des acteurs APF mais n'en est pas moins un challenge renouvelé !
Pour cette 4ème édition, pas question de rentrer dans la routine, nous faisons dans le défi et la nouveauté.
Entre autre :
→ Notre présence médiatique est plus forte, avec plusieurs médias dont Chérie FM pour HandiDon 2017
→ Nos temps forts s'organiseront sur le mois de novembre et plus particulièrement à l'occasion de la semaine de l'emploi des personnes en situation de handicap
→ Plusieurs appels au partenariat ont été lançés pour collecter plus de lots départementaux (avec des grandes enseignes comme des commerces de proximité)
→ Les actions HandiDon se dérouleront dans plus de secteurs sur cette année : Chartres, Dreux, Barjouville, Nogent-le-Rotrou , Châteaudun
→ Un événement dédié aux acteurs APF du département qui nous soutiennent pendant HandiDon : Nous avons lancé un défi à nos différents acteurs en délégation … Nous réservons une surprise aux personnes qui se seront le plus investies durant l'opération ! Un pot de remerciement sera offert à tous nos participants le 20 décembre à partir de 15 h ! Notez bien cette date dans vos agendas !

HandiDon représente donc une grande organisation, de la mobilisation, plusieurs actions et des rencontres avec le grand public.
C'est tout cela et bien plus encore, vous pouvez retrouver toutes les informations sur le blog apf28 et la page Facebook « APF d'Eure et Loir ».
N'oubliez pas que c'est VOUS qui faites la réussite de l'opération en nous accompagnant dans la tenue de stand et en proposant des tickets-dons à votre entourage.
Ces tickets sont disponibles sur demande à la délégation ou dans les points de vente partenaires mais aussi en jouant sur Price Minister (les fonds sont reversés au niveau local en fonction de votre code postal).

Morgane LEGRAND, Chargée de communication

ZOOM 28

Nos rendez-vous HandiDon en Eure-et-Loir

Venez nous retrouver en novembre pour :

- **Communiquer sur l'association des Paralysés de France**
- **Participer à l'opération HandiDon**
- **Partager un moment convivial avec les adhérents et bénévoles de l'APF**

Nous recherchons des bénévoles pour nous aider à tenir les différents stands durant le mois de novembre !

Stand Papier cadeau à King jouet de Barjouville

- Du lundi 20 novembre au vendredi 1 décembre inclus (chaque jour sauf le dimanche) de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Stand à Intermarché de Nogent-Le-Rotrou

- Vendredi 10 novembre de 11h à 17h
- Vendredi 17 novembre de 11h à 17h
- Samedi 25 novembre de 11h à 17h

Stand à Conforama de Dreux

- Mardi 7 novembre de 11h à 18h30

Stand à Conforama de Barjouville

- Samedi 25 novembre de 10h à 18h

Stand à Leclerc de Châteaudun

- Vendredi 24 novembre de 9h à 18h

7 décembre → **tirages au sort régionaux**
14 décembre → **tirage au sort national**

Bonne chance à tous !!

Un grand merci à nos partenaires 2017, et spécialement aux directeurs des enseignes qui ont accepté de s'investir à nos côtés :

- **Conforama BARJOUVILLE**
- **Conforama DREUX**
- **King jouet BARJOUVILLE**
- **Intermarché NOGENT-LE-ROTROU**
- **Leclerc CHAUTEAUDUN**
- **L'atelier gourmand CHARTRES**

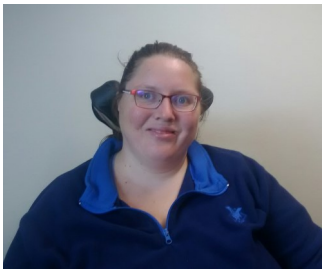

« L'opération HandiDon sert à financer des actions de proximité comme les sorties et les ateliers proposés tout au long de l'année. Pour l'année à venir, nous avons déjà plusieurs idées : Nous aimerions organiser une journée à la mer par exemple. Je participe souvent aux activités en délégation. Elles me permettent de me sentir entourée. Les sorties me changent les idées, l'ambiance est toujours bonne ! » Michelle

Nouveauté : Le don par SMS
Vous pouvez participer à l'opération en faisant un don de 2 € en envoyant HANDIDON au 92033

ZOOM 28

Accessibilité

La Délégation APF 28 est représentée dans les principales instances départementales et communales par ses correspondants présentés ci-dessous:

Intercommunalités (10)	Correspondants APF 28	Siège
Agglo du Pays de Dreux	Mme RUTKOWSJKI Marie-Christine	Dreux
Bonnevalais	Mr VALETTE Philippe	Bonneval
Chartres Métropole	- Mr TEHINDRAZANARIVELO Eric - Mr SIMON Vincent	Chartres
Cœur de Beauce	APF : Recherche correspondant	Janville/Orgères/Voves
Entre Beauce et Perche	Mme BOUILLY Maryline	Illiers Combray
Forêts du Perche	Mr CHARMOIS Christophe	Senonches
Grand Châteaudun	Mme PEAN Martine	Chateaudun
Perche	Mme MARCHAND Patricia	Nogent le Rotrou
Portes Euréliennes d'Ile-de-France	Mr MICHAU Jackie	Epernon
Terres du Perche	APF : Recherche correspondant	La Loupe / Thiron Gardais

Vous habitez dans le secteur géographique du « Cœur de Beauce » ou « Terres du Perche » ? Vous pouvez devenir le correspondants APF accessibilité.

Les activités en lien avec l'accessibilité réalisées en 2017

✓ Activité de conseil en accessibilité :

Quelques adhérents de l'APF et de l'association Valentin HAÜY ont apporté leurs conseils sur les bonnes pratiques et les usages afin d'optimiser l'efficience des investissements à réaliser sur les lieux suivants : Ecole catholiques du Diocèse de Chartres, l'Odyssée de Chartres : Parcours aquatique, Eglise de Germignonville, bâtiments publics et voirie à Fontaine-la-Guyon.

✓ Audit et revendication :

L'APF a ouvert des dossiers sur :
→ Les accès routier et transport urbain du Séminaire des Barbelés et CM 101 du Coudray avec courriers aux mairies du Coudray et de Morancez
→ Rencontre avec le Directeur Mobilité de Chartres métropole et le directeur de Filibus (sujet abordés : TPMR – ligne classique, accessibilité des arrêts prioritaires)
→ Obtention du déplacement de l'arrêt de bus pour une meilleure accessibilité en sécurité.
→Les accès de la MDA de Chartres : transmission du constat des difficultés d'accès à la direction de la MDA lors d'une manifestation en faveur de la « Marche citoyenne des oubliés ».
→La disponibilité des places de stationnement aménagées PMR à proximité des établissements scolaire du Grand Châteaudun. Constat : 16 établissements sur 23 ne disposent pas de places de stationnements adaptées. Le Maire de Châteaudun a été informé.
→Un RDV avec le sous-préfet (en outre secrétaire de la préfecture) a eu lieu le 17/10 pour aborder essentiellement les problématiques concernant l'accessibilité « au sens large » en Eure et Loir.
→ Rencontre début septembre avec Mr Guéret au sujet du pôle gare de Chartres pour évoquer l'accessibilité du bâtiment « gare », des cheminements avec gare routière, de l'accessibilité aux quais (passerelle et souterrain)
→Visite des gares SNCF et routière de Dreux et Châteaudun

Un document « Signalement situation gênant l'accessibilité » est à la disposition tous nos adhérents directement à la délégation. N'hésitez pas à le nous demander en cas de problèmes constatés. Il sera également disponible dans le prochain zoom (hiver 2018)

ZOOM 28

Focus : Se déplacer malin !

Vous nous contactez régulièrement afin d'obtenir des renseignements sur les services proposés par la SNCF, ou par Filibus.
Voici 3 indications utiles que nous tenions à mettre à votre disposition :

SERVICE
ACCÈS TER

Accès TER,
le service d'accueil et d'accompagnement pour les personnes à mobilité réduite, dans toutes les gares en Eure-et-Loir

La Région Centre-Val de Loire, en collaboration avec SNCF, propose Accès TER, un service gratuit d'accueil et d'accompagnement des personnes à mobilité réduites dans les gares et trains TER Centre-Val de Loire. 74 gares de la région disposent de ce service .
Ce nouveau service complète le dispositif Accès Plus, proposé par SNCF dans certaines gares.

Pour qui ? Ce service est disponible pour les personnes en situation de handicap possédant :

- Une carte d'invalidité
- Une carte de priorité, de station debout pénible ou de stationnement de véhicule
- Une carte de pensionné/ réformé de guerre
- Leur propre fauteuil roulant à leur arrivée en gare

Comment ça fonctionne ?

Vous êtes attendu en gare, muni de votre titre de transport, 30 minutes avant le départ de votre train. Un agent vous conduit jusqu'à votre train et vous installe à votre place.
A l'arrivée, un agent vous prend en charge dans votre train et vous conduit au point de rendez-vous fixé dans la gare. Si vous avez une correspondance, l'agent vous accompagne à bord de votre prochain train. En dehors des heures d'ouverture de la gare ou si celle-ci n'est pas accessible, un moyen de substitution (taxi) est mis en place afin d'acheminer l'usager vers la gare la plus proche lui permettant d'accéder ou de descendre du train (sans coût supplémentaire)

Comment en bénéficier?

Si vous effectuez un trajet dans la région Centre-Val de Loire en TER, contactez Accès TER : Effectuez une réservation au moins 48 heures à l'avance auprès du Centre de Relation Client TER. Pour un départ le mardi, la réservation devra être effectuée le samedi précédent au plus tard.
Téléphone : **0 800 83 59 23**

Accès Plus **En Eure-et-Loir**

Accès Plus, un service en gares de Chartres, Dreux, Châteaudun et Nogent-le Rotrou

Si vous effectuez un trajet vers une autre région et/ ou en TGV et Intercités, contactez **Accès Plus** : Effectuez une réservation au moins 48 heures à l'avance auprès du service Accès Plus ouvert 7 jours sur 7 de 7h à 22h au numéro suivant : **0 890 640 650** ou par mail **accesplus@sncf.fr**.

Accès plus est un service spécialisé gratuit pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

La prestation offre la possibilité :

- D'acheter des titres de transport adapté à votre situation
- De réserver vos prestations d'accueil en gare et d'accompagnement jusqu'au train

filibus

L'abonnement annuel Rubis

Le saviez-vous ? Si vous êtes une personne invalide à 80 % ou plus, ou une personnes de plus de 65 ans non imposable, vous pouvez bénéficier de l'abonnement annuel Rubis pour 10 € seulement par an. Cet abonnement vous permet de voyager sans limite sur le réseau Filibus du premier au dernier jour du mois indiqué sur le coupon remis à l'agence Filibus.

Si vous souhaitez faire faire cette carte d'abonnement, présenter :

- Pour les seniors : L'avis de non imposition pour chaque renouvellement. Le coupon est valable du 1er au 31 décembre
- Pour les personnes handicapées : La carte d'invalidité à 80% ou plus. Le coupon est valable 12 mois

ZOOM 28

Quoi de neuf à l'APF en Eure-et-Loir ?

La belle victoire des foyers APF !

Pour la 23ème année consécutive, le rallye nautique initié par la toute nouvelle association « Défi Voile Bretagne » a repris le cours des eaux bretonnes, du 29 mai au 2 juin 2017. Cette année encore, le Défi voile Bretagne a rassemblé des personnes en situation de handicap pour cette aventure riche en émotions, en partage et en dépassement de soi, et qui n'a pas manqué de relever encore le niveau des expériences vécues durant cette semaine.
Autour des 14 voiliers de 10 à 13 mètres, des vedettes de sécurité ont veillé au bon déroulement de ce rassemblement qui a évolué entre Port CROUESTY, Belle Ile, La Trinité sur Mer et le Golfe du Morbihan.
Un équipage formé par Olivia et Gaëlle, résidentes du foyer « Le haut de la vallée » de Vernouillet, de Julie et Jérôme, résidents du foyer « Jacques Bourgarel » de Chartres, accompagnés par Sophia, Jonathan, Mickaël et Michèle, a participé à cette semaine de navigation. Nos deux skippers, Serge et François, ont bénévolement assuré, avec toutes leurs compétences, le maniement de notre confortable embarcation : le « TOLA DOLZA », un magnifique voilier de 50 pieds.
A chaque étape, la bonne humeur, les rires et la convivialité étaient de mise. Le thème de cette année : Le Tour de France des régions. Chaque équipage a du se démener afin de cumuler suffisamment de points pour se hisser vers la victoire. Costumes, jeux de piste, énigmes, concours photos, recettes apéro et chronos de tenue de barre, courses d'annexe… Cette épreuve n'a été que pure moment de bonheur et de plaisir pour tous. Nous avons tout donné...Et nous avons été récompensés par la victoire. C'est avec une grande fierté que les résidents ont ramené le trophée qui sera remis en jeu l'année prochaine, le rendez-vous est pris ! Maintenant, nous allons nous remettre au travail, car la victoire nous donne l'obligation (avec grand plaisir !) d'organiser les animations pour la prochaine édition 2018.

Michèle LUBERT
Monitrice éducatrice au foyer de Vernouillet

Quoi de neuf à la délégation ?

IMPORTANT : Merci de nous envoyer **vos commandes de chocolat** Initiatives saveurs avant le 15 novembre 2017 afin que nous soyons bien livrés avant noël ! Des catalogues de chocolats sont encore disponibles à la délégation.
Nous vous contacterons à réception des commandes, elles seront à retirer directement à la délégation.

L'arrivée de Sonia à la délégation

Bonjour à tous !!

Je me présente, je m'appelle Sonia Barbier, je suis âgée de 23 ans et pour un an je suis « Ambassadrice du lien associatif » en Mission de Service Civique au sein de la délégation APF d'Eure-et-Loir. Vous pourrez me voir à la délégation les : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Mes missions seront : de développer la vie sociale en organisant des activités de groupe, de mettre en place des partenariats, d'entretenir un lien social avec les personnes et de favoriser la dynamique associative.
Avant d'arriver à la délégation d'Eure-et-Loir j'ai passé un BTS en Économie Sociale Familiale en Normandie non loin de mon pays natal (la Mayenne - 53) et je suis actuellement en train de finaliser mon Diplôme d'État de Conseillère en Economie sociale et familiale au Lycée Jehan de Beauce à Chartres.
Je souhaitais travailler à l'APF afin de découvrir de nouveaux horizons, de développer mes compétences (notamment en animation l'une de mes passions) afin de les mettre au service des autres. Je suis très heureuse d'avoir été recrutée et je suis sûre que nous allons faire plein de belles choses ensemble cette année. Alors je vous dis à très bientôt à la délégation ! *Sonia*

Quoi de neuf à la délégation ? -suite-

La création du printemps !

Il fallait bien écrire un petit mot sur Pascal qui nous a fabriqué un « stockeur à bouchons » qui nous permet de rassembler tous les sacs de bouchons récupérés durant le mois, afin d'optimiser le nombre de voyages entre la délégation et l'usine de Voves !
Notons que cette création est imperméable ce qui nous permet de protéger les bouchons de la pluie !

Un grand merci à toi Pascal pour cette création et pour ton dévouement

Samedi 1 juillet : Tournoi de foot organisé par le foyer Bourgarel au profit de la délégation et Marché d'été de l'Atelier de Max

Un grand merci au foyer Bourgarel !Merci aux footballeurs, aux organisateurs, aux animatrices de l'Atelier de Max et à tous les participants ! Cette journée a rapporté environ 900 € à la délégation.

Une sensibilisation sur l'inclusion scolaire

Le jeudi 19 octobre, Benjamin, Michelle et Charlène ont présenté les différentes missions de l'APF et ont apporté leur témoignage à l'équipe pédagogique du lycée Silvia Monfort à Luisant. L'échange, particulièrement axé sur le thème de l'inclusion scolaire, avait pour finalité de permettre aux enseignants de contribuer avec plus « d'outils » au bien-être des élèves en situation de handicap en classe. Nous tenions à saluer l'initiative de ce lycée et gardons un très bon souvenir de cette rencontre ! A développer pourquoi pas dans d'autres établissements !

Nos « champions bouchons »

Comme vous le savez, notre opération « Un bouchon, un sourire » continue de progresser de mois en mois ! Cet automne, nous avons profité de la rentrée scolaire pour proposer la collecte à de nouvelles écoles, dont l'école Sainte Jeanne d'Arc à Voves. Deux jours après la rentrée des classes, le container à bouchons était déjà plein ! Nous en avons donc apporté un deuxième, et très vite la directrice de l'école nous a recontacté car les containers étaient pleins ! Au sein de cette école, tout le monde semble s'être pris au jeu : Enseignants, parents, enfants… Tous participent activement ! Nous tenions donc à les féliciter pour cette belle collecte, et à les remercier pour cet investissement qui nous permet de faire grossir notre cagnotte pour nos projets contribuant à la rupture de l'isolement, à l'accès aux loisirs pour tous.

Encore bravo et merci !

Une belle initiative à l'école Gérard Philipe à Vernouillet

Sarah, élève de CM1 à l'école Gérard Philipe de Vernouillet, a contacté l'APF avec la volonté de mettre en place dans son école l'opération « Un bouchon : Un sourire ». Avec grand plaisir, nous avons donc remis un container à bouchons à cette école, et nous avons proposé à chaque classe une présentation de l'APF et une opération de sensibilisation « accessibilité ». Les élèves ont été très intéressés.
Par la suite, lors d'une « leçon d'accessibilité » avec Sarah, des autocollants ont été disposés aux endroits concernés. Cet exercice a permis à Sarah et à ses camarades de prendre conscience des endroits accessibles, et non accessibles, au sein de l'établissement.
Chère Sarah, nous tenions à te féliciter pour ton initiative envers notre association, et te remercier chaleureusement ! Tu es super. Un grand merci à toi, et à Monsieur Philippe Muller, directeur de l'école.

M-Christine Rutkowski et Geneviève Leroux

Photo :
Sarah, Marie-Christine, et Monsieur Muller, un trio qui fonctionne !

ZOOM 28

Retour sur les sorties et événements de fin de printemps et de début d'automne

« Beau mois de juin, change l'herbe en beau foin ! »

Vendredi 23 juin : Journée de la SEP à Tours

7h00 Départ de la délégation. Sont au départ, Serge, notre chauffeur, Charlène, notre accompagnatrice, Mickaël et sa maman, Odile et Didier. Après un passage par Illiers-Combray pour récupérer Dominique nous rejoignons la RN10 direction Tours, hôtel Ibis. Notre groupe est accueilli par les hôtesses de l'association « La Maison de la SEP ». Nous sommes rejoints sur place par Nathalie. Selon le choix de chacun, nous sommes guidés dans les salons de l'hôtel pour participer aux groupes d'information et de parole qui nous ont été proposés. Les thèmes des différents ateliers sont : La fatigue, maintenir une activité physique, trucs et astuces pour se ménager, compenser les difficultés cognitives, aider et se faire aider (réservé aux proches et aidants), travailler dans de bonnes conditions, kinésithérapie et activité physique. A midi, une collation servie en terrasse sur les bords de la piscine de l'hôtel nous offre une pause agréable. Après une journée de travail, nous reprenons la route pour être de retour à notre délégation à 20h.

Didier LEBLANC

Samedi 24 juin : Visite de la galerie des carrosses à Versailles

Par un samedi ensoleillé, notre petit groupe de 15 personnes est parti direction Versailles à la découverte des carrosses de Marie-Antoinette et les siens ! l

« Petite pluie de juillet ensoleillé, emplit caves et greniers. »

Mercredi 5 juillet : Marché de Brou

Une belle matinée au marché ! Nous avons fait quelques emplettes, et pour terminer en beauté, Charlène nous a fait des pâtes à la carbo !

Jeudi 6 juillet : Pique-nique au plan d'eau de Mézière-Ecluzelles

Un pique-nique au bord de l'eau…L'occasion de retrouver le groupe amitié de Dreux au complet ! Ainsi, un petit groupe du foyer Bourgarel, et un petit groupe de Chartres ont rejoint nos drouais déjà bien installés pour un beau moment de convivialité !

ZOOM 28

Jeudi 20 juillet : Repas d'été festif à la délégation

Avant notre fermeture d'été, nous avons fêté tous ensemble la venue des vacances ! Une belle occasion pour se retrouver autour d'un bon repas aux saveurs orientales ! Merci encore à Fatima, Rachida et Majouba pour la préparation du repas et pour le service ! Merci aussi à Stanis et Eric qui ont géré le barbecue comme des chefs , et avec le sourire ! La photo à gauche ci-dessus le prouve !

« Septembre se nomme, le mois de l'automne . »

Samedi 2 , dimanche 3 , et samedi 9 septembre : Salons des associations à Chartres et à Dreux

Durant ces 3 journées, nous avons tenu un stand aux couleurs de l'APF afin de présenter nos missions et activités aux visiteurs.
Ces 2 salons furent l'occasion de présenter l'APF, mais également l'engagement associatif en délégation !

Jeudi 14 septembre : Visite de l'aquarium d'Amboise

En raison du mauvais temps, nous n'avons pas pu faire la sortie prévue initialement : La visite du parc des mini-châteaux à Amboise. En remplacement, nous sommes allés visiter l'aquarium d'Amboise. La journée était pluvieuse, mais heureuse !

« En octobre, qui n'a pas de manteau doit en trouver un bientôt »

Vendredi 6 octobre : Assemblée départementale de la délégation

Cette année, notre assemblée départementale s'est déroulée au Centre Régional de la Jeunesse et des Sports. Vous étiez une soixantaine à assister à notre bilan annuel. Au programme : Retour sur la mission accessibilité, sur l'accueil et l'accompagnement des personnes en délégation, sur les activités associatives durant l'année 2017, et sur les actions ressources. Pour l'occasion, Fabienne LEVASSEUR, membre du Conseil d'administration de l'APF s'est jointe à nous durant la journée et nous a présenté les perspectives nationales engagées par l'APF.
Après une pause déjeuner, un échange sur l'accessibilité en Eure-et-Loir s'est fait avec Monsieur VENOT-SALAS, Responsable de l'accessibilité à la Direction départementale des Territoires.

Samedi 14 octobre : Sortie à la Cave des Roches

Nous terminons ce retour sur les événements forts de la période en citant cette sortie de mi-octobre, avec un petit groupe de la délégation départementale APF du Loiret. Par un samedi très ensoleillé, nous étions une dizaine à rejoindre le Loir-et-Cher pour découvrir une champignonnière : La Cave des Roches. Cette visite a plu à l'ensemble des participants…
Même si tous n'ont pas apprécié la dégustation de champignons crus !

ZOOM 28

Les activités à venir : De novembre 2017 à janvier 2018

Vous souhaitez participer à une ou plusieurs activités/ à une sortie / à un groupe de parole ? N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus de renseignements (lieu, fréquence etc)

→ Dorénavant, pour des raisons pratiques, les inscriptions aux **ateliers cuisine / pâtisserie** se feront directement **par téléphone** (.02.37.28.61.43)

→ Les **cours d'informatique** ne sont pas dans le tableau car ils se font « à la carte » et sur demande les lundis de 14h à 16h.

Nous espérons vous voir nombreux !!!!

Mois	Dates	Activités/Groupe/Sorties	Horaires
Novembre	Jeudi 02 Novembre	Groupe Amitié de Dreux	De 14h à16h30
	Lundi 06 Novembre	Groupe Amitié de Nogent Le Rotrou	De 14h à 16h30
		Atelier de MAX / Couture	De 14h à 17h
	Mardi 07 Novembre	Atelier Pâtisserie	De 14h à 17h
	Lundi 13 Novembre	Atelier Pâtisserie	De 14h à 16h30
	Mardi 14 Novembre	Groupe SEP	De 14h à 16h30
	Lundi 20 Novembre	Atelier de MAX / Couture	De 14h à 17h
	Jeudi 23 Novembre	**Moment convivial pour décorer la délégation aux couleurs de Noël**	**De 14h à 16h30**
	Lundi 27 Novembre	Atelier de MAX / Couture	De 14h à 17h
	Jeudi 30 Novembre	**Repas au restaurant**	**A partir de 19h**
Décembre	Lundi 04 Décembre	Atelier de MAX/Couture	De 14h à 17h
		Groupe Amitié de Nogent le Rotrou	De 14h à 16h30
	Jeudi 07 Décembre	Atelier Cuisine	De 10h à 14h
		Groupe Amitié de Dreux	De 14h à 16h30
	Lundi 11 Décembre	Atelier de MAX / Couture	De 14h à 17h
		Atelier Pâtisserie	De 14h à 16h
	Mardi 12 Décembre	Groupe SEP	De 14h à 16h30
	Jeudi 14 Décembre	**Sortie Shopping /Cadeaux de Noël**	**De 10h à 12h**
		Sortie Shopping /Cadeaux de Noël	**De 14h à 16h**
	Lundi 18 Décembre	Atelier de MAX /Couture	De 14h à 17h
		Atelier Pâtisserie	De 14h à 16h30
	Mardi 19 Décembre	Atelier Cuisine	De 10h à 12h
		Atelier Pâtisserie	De 14h à 16h
	Mercredi 20 Décembre	**Remerciement des participants et des partenaires d'Handi Don**	**A partir de 15h**
	Jeudi 21 Décembre	**Repas de Noël**	**De 12h à 16h30**
Janvier	Lundi 08 Janvier	Groupe Amitié de Nogent Le Rotrou	De 14h à 16h30
		Atelier de MAX / Couture	De 14h à 17h
		Atelier Pâtisserie	De 14h à 16h
	Mardi 09 Janvier	Groupe SEP	De 14h à 16h30
	Jeudi 11 Janvier	Groupe Amitié de Dreux	De 14h à16h30
	Lundi 15 Janvier	Atelier de MAX / Couture	De 14h à 17h
	Jeudi 18 Janvier	Atelier Pâtisserie	De 10h à 12h
		Galette des rois pour les bénévoles	**A partir de 15h**
	Lundi 22 Janvier	Atelier de MAX / Couture	De 14h à 17h
	Jeudi 25 Janvier	Atelier Pâtisserie	De 14h à 16h
	Lundi 29 Janvier	Atelier de MAX/ Couture	De 14h00 à 17h00

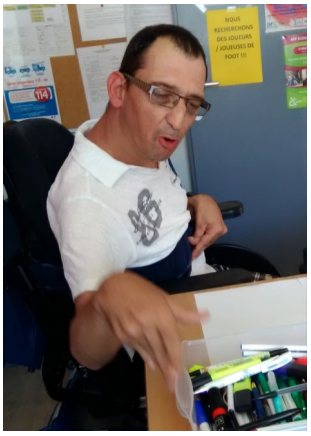

VACANCES DE NOEL
Fermeture de la délégation durant la période de noël
du vendredi 22 décembre à 17h
au mercredi 3 janvier 2018 à 9h